DESHERBANT GAZON

Désherbant sélectif des graminées à gazon

PRAIXONE est un désherbant sélectif des graminées à gazon, efficace sur les plantes à feuilles larges (dicotylédones), annuelles ou vivaces.
PRAIXONE s'utilise sur tous les gazons sportifs ou d'ornement bien installés.
PRAIXONE doit être appliqué pendant une période de végétation active, lorsque les mauvaises herbes, en phase de croissance, sont particulièrement sensibles aux herbicides hormonaux.
Traiter au printemps, d'avril à juin par temps poussant, dans les 2 ou 3 jours qui suivent la 1ère ou la 2ème tonte. Puis à l'automne, en septembre-octobre.
PRAIXONE est actif dès 10°C ; en règle générale, son emploi se fera entre 12 et 20°C, en l'absence de pluie ou de rosée. Grâce à son action systémique descendante,
PRAIXONE combat efficacement les mauvaises herbes dicotylédones, annuelles et vivaces telles que : Achillée millefeuille, Ail des vignes, Anthémis, Barkhausie, Brunelle vulgaire, Bugle rampant, Cardamine des prés, Carotte sauvage, Centaurée jacée, Centaurée des prés, Chardon des champs, Colchique d'automne, Crépis, Gaillets, Géranium, Gesse des prés, Helminthie, Knautie, Lampsane, Laiteron, Leucanthème- Marguerite, Luzerne maculée, Oenanthe, Ortie (grande), Pâquerette, issenlit, Plantains,Porcelle, Potentille rampante, Renoncule âcre, Renoncule bulbeuse, Rumex (parelle), Rumex petite oseille, Rumex grande oseille, Rumex à feuilles obtuses, Sanguisorbe, Sauge des prés, Séneçon de Jacob, Trèfle.

Remarques

- **PRAIXONE** est parfaitement sélectif des graminées installées
- Pour la destruction des plantes ligneuses telles que Panicaut (Chardon Roland), Orties, Ronces, etc., on utilisera de préférence un débroussaillant.

PRAIXONE s'utilise en pulvérisation après dilution dans de l'eau. Verser **PRAIXONE** dans le pulvérisateur, au cours du remplissage, et mélanger soigneusement. Pulvériser de façon homogène le mélange herbicide obtenu sur le gazon à désherber.

DOSE D'EMPLOI

6 litres/ha dans 400 à 700 l d'eau, soit 60 ml dans 4 à 7 l d'eau pour 100 m2.

PRÉCONISATIONS D'EMPLOI

- Traiter sur une végétation non mouillée par la pluie ou la rosée. De même, ne pas effectuer d'arrosage dans la demi-journée suivant le traitement.
- Ne pas effectuer de travaux mécaniques, (tels que décompactage, aération, défeutrage, roulage, etc.) immédiatement avant ou après le traitement.
- Afin de laisser à l'herbicide un délai d'action suffisant, ne pas faucher ou tondre dans la dizaine de jours suivant l'application.
- Ne pas utiliser les trois premières tontes postérieuresau traitement pour la confection des composts.
- Ne pas traiter les gazons plantés de bulbes à fleurs.
- Ne pas traiter en période de gel nocturne. En cas de gel (en dessous de - 8° C), si le produit prend une consistance épaisse ou cristallisée, le placer à température positive pour qu'il retrouve son état initial. **Attention ! Danger pour les plantes voisines.** Respecter strictement le mode d'emploi ; consulter l'étiquette.

PRAIXONE®	**AV 6900486**
Usages et doses autorisés : Gazons de Graminées : Désherbage à 6 l/ha **Composition :** 360 g/l (30,8 %) de 2,4 - MCPA, 30 g/l (2,6 %) de dicamba* (sous forme de sels de sodium et de potassium) **Formulation :** Concentré soluble (SL) **Classement toxicologique :** Xn (Nocif) **Conditionnement :** 5 litres	
Préconisations d'emploi	**Renseignements techniques : N° indigo : 0 825 00 05 52**
Modalités d'application 3 à 4 applications par an **Mélanges** Respecter la réglementation en vigueur et les recommandations des guides de bonnes pratiques officiels disponibles sur le site http://e-phy.agriculture.gouv.fr	
Recommandations	**N° d'appel en cas d'urgence : N° Vert : 0 800 803 264** **Fiche de données de sécurité : Minitel : N° Vert : 0 836 057 057** **Internet : www.quickfds.com**
Pour l'homme : Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme. **Pour l'environnement :** SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres minimum par rapport aux points d'eau. Eviter le rejet dans l'environnement. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'environnement.	

EUROFOX

LA CHIMIE FRANCAISE AU SERVICE DU BATIMENT, DE L'INDUSTRIE ET DES COLLECTIVITES

113, AVENUE ROGER SALENGRO
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

TEL : 01.48.82.40.77 FAX : 01.48.82.00.11
PORT : 06.86.20.49.62 EMAIL : contact@eurofox.fr
SITE INTERNET : www.eurofox.fr